

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL170

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« dépôt »,

le mot :

« transmission ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (harmonisation avec l'alinéa 16).